

SUISSE mercredi 27 mai 2015

Le nombre de forfaitaires a diminué en Suisse

► Catherine Dubouloz, collaboration Y. R.

> Fiscalité En deux ans, il a baissé de 4,5%, mais les recettes issues de l'impôt ont augmenté

Le nombre de contribuables imposés au forfait a diminué en Suisse de 252 personnes entre 2012 et la fin 2014, accusant ainsi une baisse de 4,5%. Selon les chiffres publiés mardi par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF), le pays comptait 5382 personnes imposées d'après la dépense à la fin de l'année dernière. Mais, parallèlement, les recettes issues des forfaits fiscaux ont augmenté de 45 millions de francs (+6,5%), pour atteindre 740 millions de francs.

Depuis 1999, c'est la première fois que le nombre de forfaitaires diminue entre deux périodes de relevé. Pour le conseiller d'Etat vaudois Pascal Broulis, c'est le signe que «ces contribuables ne se sentent plus les bienvenus en Suisse». Cela, après les différentes votations touchant la fiscalité des contribuables aisés ou s'attaquant aux hauts revenus.

Incertitude fiscale

Cette baisse est aussi la conséquence de l'incertitude fiscale qui a plané avant la votation de 2014 sur l'initiative populaire demandant l'abolition des forfaits fiscaux. Soutenue par la gauche alternative et le PS, la proposition a été rejetée par le peuple et les cantons le 30 novembre dernier. «La stabilité économique et la sécurité juridique ont ainsi été préservées», se réjouit la CDF, qui salue «l'attachement» à cette imposition. Le prochain test aura lieu le 14 juin avec la votation sur l'imposition des successions.

Impossible pourtant de dire ce que sont devenus les 252 contribuables sortis de l'imposition au forfait. «Nous ne savons pas s'ils ont quitté la Suisse ou s'ils sont passés à l'imposition ordinaire: nous n'avons pas les outils pour opérer une traçabilité», explique Peter Mischler, secrétaire suppléant de la CDF.

Autre enseignement, le hit-parade des cantons abritant le plus de contribuables imposés d'après la dépense demeure stable: avec en tête le canton de Vaud, qui accuse néanmoins une baisse d'environ 10%, suivi du Valais, du Tessin et de Genève. Cinq cantons sont sortis de la statistique, le statut de l'imposition selon la dépense ayant été supprimé: Zurich, les deux Bâles, Schaffhouse et Appenzell Rhodes-Extérieures. D'autres cantons ont durci les critères d'obtention de ce statut. «La diminution du nombre de forfaitaires reflète les

arbitraires en vue des changements au niveau fédéral. L'imposition selon la dépense est désormais réservée à des contribuables étrangers à la fortune très importante.»

En 2014, le montant forfaitaire encaissé le plus élevé s'est monté à 7,75 millions; le plus faible, à 10 000 francs. Le montant moyen des forfaits, précise la CDF, continue à augmenter: il est passé de 94 549 francs en 2006 à 137 495 francs en 2014.

S'agissant enfin des recettes totales issues de l'imposition selon la dépense, elles n'ont cessé de croître depuis 2006, passant de 392 millions cette année-là à 668 millions en 2010 et à 740 millions en 2014.

L'imposition forfaitaire ne se fonde pas sur le revenu et la fortune effectifs des contribuables étrangers aisés domiciliés en Suisse sans y exercer d'activité lucrative; elle se base sur les frais annuels réels liés au train de vie.
